

Conseil municipal du 17 Novembre 2016

<i>NOMBRE DE MEMBRES</i>	<i>DATE DE LA CONVOCATION</i>	<i>DATE D’AFFICHAGE</i>
<i>En exercice : 19</i> <i>Présents : 12</i> <i>Votants : 18</i>	10 novembre 2016	10 novembre 2016

Etaient présents :

Monsieur le Maire : Stéphane Arnaud

Mme Caroline Allard, Mme Muriel Alis, Mme Adélaïde Doco, Mme Luce Favreau, Mme Lotte Michel, Mr Serge Jacolin, Mme Nicole Poch, Mr Risso Bernard, Mr Jérôme Cleyet, Mr Laloyaux André, Mr Hervé Ripert.

Etaient absents non excusés : Mr Nicolas Souchon.

Etaient absents excusés : M. François Deboom qui a donné procuration à Mr Hervé Ripert, Mme Christine Briffa qui a donné procuration à Mme Muriel Alis, Mme Françoise Di Fraja qui a donné procuration à Mme Caroline Allard, Mme Florence Houillet Lefèvre qui a donné procuration à Mme Nicole Poch, Mme Joëlle Maïnetti qui a donné procuration à Mr Stéphane Arnaud, Mr Jean-Guy Marengo qui a donné procuration à Mme Lotte Michel.

Secrétaire de séance : Mme Adélaïde Doco assistée de Mr Stéphane Oddone, secrétaire général.

Le quorum étant atteint, Mr Stéphane Arnaud déclare la séance ouverte à 18h00.

Lancement du processus de pérennisation d’un emploi à temps non complet (25/35eme) – Madame FOGLIO Corine :

Le Maire propose au Conseil Municipal la sécurisation du poste de madame Corine Foglio, poste qui faisait l’objet de contrats non consolidés et répétitifs et ce sur une longue période.

Au terme d'une période d'une année au cours de laquelle mme Foglio sera stagiaire, son poste sera enfin sécurisé, et elle pourra bénéficier d'un emploi permanent à temps non complet au sein de notre collectivité.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Avenant au contrat de délégation de l'assainissement collectif :

La municipalité a lancé le processus de création de régie directe pour la compétence Assainissement. Aux fins de permettre une transmission optimale du délégataire (la SEERC) au profit de la commune, et également placer le délégataire devant ses responsabilités, il est proposé de prendre un avenant de prolongation de la délégation jusqu'à la création définitive et irrévocable de la régie directe en juin 2017.

Cette stratégie permettant de sécuriser le budget et dégager de l'épargne.

La proposition est adoptée à l'unanimité

DM N°2 Budget primitif 2016 M14 Budget communal – Augmentation de crédit section fonctionnement :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer les ajustements budgétaires ci-dessous :

<i>Augmentation dépenses</i>		<i>Augmentation recettes</i>	
<i>Opération / Article</i>	<i>Somme</i>	<i>Opération / Article</i>	<i>Somme</i>
014 – 73916 Prélèvement CRFP	1 220 €	75 – 758 Produits divers de	30 000 €
011 – 611 Contrats de prestations de services	28 680 €	gestion courante	
67 – 678 Autres charges exceptionnelles	100 €		
TOTAL	30 000,00 €	TOTAL	30 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **DONNE** son accord pour effectuer l'augmentation de crédit ci-dessus.
- **La proposition est adoptée à l'unanimité**

DM N°1 Budget primitif 2016 M49 Budget du service de l'eau et de l'assainissement – Transfert de crédit section investissement :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il y a lieu d'effectuer les ajustements budgétaires ci-dessous :

<i>Augmentation dépenses</i>		<i>Diminution dépenses</i>	
<i>Opération / Article</i>	<i>Somme</i>	<i>Opération / Article</i>	<i>Somme</i>
4 TRX RES. – 21531 Réseaux d'eau	7 000 €	2 STATION D'EPURATION NOUVELLE – 2315 Installations, matériel et outillage	7 000 €
TOTAL	7 000 €	TOTAL	7 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

- **DONNE** son accord pour effectuer l'augmentation de crédit ci-dessus.
- **La proposition est adoptée à l'unanimité**

Approbation de la modification des statuts communautaires :

Le Maire rappelle l'engagement du Président de l'intercommunalité Bernard de Boisgelin, en faveur de la survie et de la consolidation de nos communes.

Le maire souligne les choix stratégiques du Président, qui concourent à soulager nos communes de leurs maux les plus dangereux.

Au nombre de ces difficultés que les communes ont à traverser, figure la participation très onéreuse au financement du SDIS, qui met gravement en péril la survie financière de nos communes.

Le président de Boisgelin a donc souhaité que la communauté de communes Provence Verdon se porte une fois de plus au secours de nos communes par l'absorption de cette compétence obligatoire qu'est la participation au financement du SDIS.

Pour ce faire nous devons absolument valider la modification des statuts de l'intercommunalité Provence Verdon.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Adhésion de la communauté de communes Provence Verdon au PNR (Parc Naturel Régional) du Verdon :

Il est proposé de permettre à la communauté de communes Provence Verdon d'adhérer au PNR du Verdon afin que 4 des communes de notre interco (St Julien le Montagnier, La Verdière, Ginasservis et Montmeyan) puissent procéder à la « gestion globale du grand cycle de l'eau » en partenariat avec le PNR du Verdon.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Demande de remise gracieuse des pénalités sur les taxes d'urbanisme :

Monsieur le Maire évoque au Conseil Municipal la demande de remise gracieuse des pénalités sur les taxes d'urbanisme émanant du trésorier de Toulon pour la famille GAILLARD et MANONVILLIER (PC n°12512B0007).

Cette demande explique les raisons pour lesquelles ces administrés n'ont pu honorer à temps leur taxe d'urbanisme. Au vu des justificatifs fournis par les intéressés, le comptable a émis un avis favorable pour une remise gracieuse. Il s'agissait de la perte du chèque.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Demande de retrait de la commune de Seillons du SIDEVAR :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°2016/006 portant sur sa volonté de retrait de la commune de Seillons Source d'Argens du Syndicat Intercommunal pour le Développement des Vacances Rurales (SIDEVAR).

Il informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par le Président du SIDEVAR qui s'est prononcé par un rejet sur cette demande de retrait du dit Syndicat, de la Commune de Seillons Source d'Argens.

Le maire souhaite persister dans la volonté de quitter ce syndicat qui est très coûteux pour la commune et qui ne lui apporte rien.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Transfert d'office dans le domaine public de la voirie et des espaces communs du lotissement la Clairière des Sources :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un certain nombre de riverains ont fait part de leur souhait de voir incorporer dans le domaine public communal les voies de desserte ainsi que les espaces communs du lotissement la clairière des Sources.

Il précise que les voies concernées étant déjà ouvertes à la circulation publique, le classement dans le domaine public communal n'entraînera aucun changement en matière de circulation ou de stationnement.

Le classement d'une voie privée dans le domaine public communal est possible dans les conditions prévues par l'article L.318-3 du code de l'urbanisme, à savoir le transfert d'office.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le principe de transfert d'office sans indemnités de ces voies dans le domaine public communal.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Motion de défense de la ruralité :

Le maire propose d'approuver la motion de défense de la ruralité, rédigée par le député Mr Olivier Audibert Troin, qui met l'accent sur la nécessité de permettre la perpétuation de l'échelon communal, qui représente le véritable maillon administratif vivant et de proximité de notre pays.

La proposition est adoptée à l'unanimité

Jugement rendu pour des faits commis en 2011 (déversement de tuf en zone naturelle au quartier du Gascon) :

Le tribunal correctionnel de Draguignan a condamné Eugène Berton pour infractions aux règles d'urbanisme dans le cadre de l'affaire au cours de laquelle ce dernier avait autorisé la société PROMOFAR à procéder au déversement de plusieurs centaines de tonnes de tuf dans notre forêt, en zone naturelle.

La séance est levée

La secrétaire de séance

Adélaïde DOCO